

Séance du 19/01/2007

Présents : JEANGUYOT Gilbert, CORNU Jacques, KLINGUER Ferdinand, GAY Antoine, ROBERT Nicole, HINGER Christophe, LABART Aurélie.

Absent(s) : JEUDY François

Absent(s) excusé(s) : JUNIER Norbert, DREVET Jean- Christophe,

Absents(s) représenté(s) : MOUGIN Olivier

Secrétaire de séance: LABART Aurélie

INSTALLATION Mr DAVAL – TAXI

Monsieur le Maire expose le projet d'installation de Mr DAVAL en tant qu'entreprise de TAXI ; après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité donne un avis favorable A l'autorisation de stationnement nécessaire à l'exploitation de son taxi, cette Autorisation est délivrée à titre gracieux ; la commune ne percevra pas de redevance Annuelle pour l'occupation du domaine public

ENQUETE PUBLIQUE – CLASSEMENT DU CHEMIN DE LA LAGUNE DANS LA VOIERIE COMMUNALE ET A LA MODIFICATION DU TRACE DU SENTIER DES MORTS

Monsieur le Maire rappelle que par délibérations du 06 décembre 2005 et 23 janvier 2006, a été demandé le classement du chemin de la lagune et modification partielle du tracé du sentier des morts .

Une enquête publique préalable à ce classement et déclassement a été effectuée

Du 15 décembre 2006 au 29 décembre 2006 ;

Le conseil municipal après en avoir délibéré ;

Considérant qu'il y a lieu de faire aboutir ce projet

Vu l'avis favorable du commissaire enquêteur ;

décide le classement du chemin de la lagune et modification partielle du tracé du sentier des morts ;

-donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires et signer tous actes et pièces.

La commune prend en charge les frais du commissaire enquêteur sur la base de 6h30 à 24.00€ l'heure et 26.52 € de frais de déplacement.

ZONAGE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF

Le Maire rappelle qu'un zonage d'assainissement doit être réalisé d'après le décret du 03 juin 1994 pris en application de la loi du 3 janvier 1992 sur l'eau ;

Le Conseil Municipal souhaite que ces notions soient intégrées dans la carte communale actuellement en cours d'élaboration ou à défaut que cette étude soit réalisée par la Communauté de communes du Val de Gray dans le cas d'une éventuelle adhésion après le 30/06/2007

PROJET AGRANDISSEMENT CIMETIERE

Les membres présents ;

-adoptent l'avant projet d'agrandissement du cimetière selon l'estimation du Cabinet d'architecture D.H. LAPPRAND se montant à 113 166,70 € H.T.

-sollicitent une subvention de l'Etat au titre de la DGE

-arrêtent les modalités de financement ; à savoir (fonds propres et montant DGE attribuée)

-donnent pouvoir au maire pour constituer le dossier et signer les pièces à venir

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h.30.